

Cadre de référence

Services d'accueil et de soutien à l'apprentissage (SASAF)

Vers la réussite de chacun des élèves!



Service des
ressources éducatives

REMERCIEMENTS

Nos remerciements sincères s'adressent aux membres du comité qui ont contribué à l'élaboration de ce cadre de référence des services d'accueil et de soutien à l'apprentissage du français (SASAF).

Directions d'établissement scolaire

M^{me} Sylvie Gagné
M^{me} Martine Leboeuf
M^{me} Mélanie Richard
M. Normand Bergeron
M. Marc-Philippe Vincent

Conseillères pédagogiques au Service des ressources éducatives

M^{me} Brigitte Audet
M^{me} Francine Dallaire
M^{me} Nancy Geoffroy
M^{me} Linda Girard

M. Jacques Ledoux, directeur adjoint au Service des ressources éducatives

Secrétaires

M^{me} Mireille Gauvreau
M^{me} Émilie Roy

Service des ressources éducatives | 2015-09-10

TABLE DES MATIÈRES

1	ENCADREMENT LÉGAL	4
2	CONTEXTE	5
3	ORIENTATIONS, PRINCIPES D'ACTION ET MANDATS COMMUNS	5
4	PROTOCOLE D'ACCUEIL	7
4.1	L'inscription de l'élève	7
4.2	L'entrevue parentale et le profil de l'élève	7
4.3	L'évaluation de la compétence langagière en français	7
4.4	L'outil diagnostique en mathématique pour les élèves immigrants nouvellement arrivés en situation de grand retard scolaire	7
4.5	Schéma intégrateur de l'accueil et de l'intégration des élèves issus de l'immigration à la CSMB	8
5	L'ORGANISATION DES SERVICES PARTICULIERS D'ACCUEIL ET DE SOUTIEN À L'APPRENTISSAGE DU FRANÇAIS	9
5.1	Modèle privilégié au préscolaire	10
5.2	Modèle privilégié au primaire	10
6	LA TRANSITION VERS LA CLASSE ORDINAIRE ET LE SOUTIEN LINGUISTIQUE D'APPOINT	13
6.1	Une décision pédagogique importante	13
6.2	Des outils pour soutenir cette décision	13
6.3	Un soutien linguistique d'appoint	13
6.4	Mise en place du service de soutien linguistique d'appoint	14
7	TROIS NIVEAUX D'INTERVENTION POUR SOUTENIR L'INTÉGRATION LINGUISTIQUE, SCOLAIRE ET SOCIALE	15
7.1	Mise en contexte	15
8	RÔLES ET RESPONSABILITÉS	16
9	FORMATION CONTINUE	20
	ANNEXE 1	21

1 Encadrement légal

		<p>Plan stratégique de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys, 2014-2018</p>		<p>Politique d'intégration scolaire des élèves non francophones, d'éducation interculturelle et d'éducation à la citoyenneté</p>
		<p>Cadre de référence sur l'accueil et l'intégration des élèves issus de l'immigration de la Direction des services aux communautés culturelles du ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.</p>		<p>Politique d'intégration scolaire et d'éducation interculturelle du MELS</p>
	<p>Loi sur l'instruction publique (LIP) (L.R.Q., c.1-12.3)</p>		<p>Programme de formation de l'école québécoise (intégration linguistique, scolaire et sociale)</p> <p>Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire (R.R.Q., c.1-13.3, r.8)</p>	

2 Contexte

La Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys (CSMB) accueille chaque année de nombreux élèves issus de l'immigration récente. Plusieurs d'entre eux n'ont pas le français comme langue maternelle.

Les besoins auxquels répondent les services d'accueil et de soutien à l'apprentissage du français (SASAF) sont de plus en plus nombreux et variés. Ils exigent des réponses adaptées de la part des intervenants scolaires, qui doivent notamment contribuer à l'atteinte des cibles que s'est données la CSMB en matière de persévérance et de réussite scolaires pour tous les élèves.

Les besoins auxquels répondent les services d'accueil et de soutien à l'apprentissage du français (SASAF) sont de plus en plus nombreux et variés. Ils exigent des réponses adaptées de la part des intervenants scolaires qui doivent notamment contribuer à l'atteinte des cibles que s'est données le Québec en matière de persévérance et de réussite scolaires pour tous les élèves¹.

En 2013, la Direction des services aux communautés culturelles (DSCC) du ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MEESR) a publié un cadre de référence sur l'accueil et l'intégration des élèves issus de l'immigration au Québec¹. Évidemment, la CSMB souscrit aux différents principes et à toutes actions mises de l'avant dans ce cadre de référence. Toutefois, nous désirons, avec le présent document, apporter quelques précisions que nous jugeons importantes au regard du déploiement et de l'organisation de ces services d'accueil et d'intégration des élèves issus de l'immigration à la CSMB.

3 Orientations, principes d'action et mandats communs

ORIENTATIONS

- La responsabilité de l'intégration des élèves non francophones et de leur apprentissage du français incombe à l'ensemble du personnel de chaque établissement d'enseignement.
- L'apprentissage du français doit être considéré comme un processus continu.
- Une intervention immédiate et appropriée est nécessaire pour favoriser la réussite des élèves nouvellement arrivés éprouvant des difficultés d'apprentissage ou d'adaptation.
- Les intervenants scolaires, la famille et la communauté sont invités à collaborer à ce processus d'accueil et d'intégration.

¹ Tous les fascicules et les vidéos du *Cadre de référence sur l'accueil et l'intégration des élèves issus de l'immigration au Québec* sont disponibles sur le site Internet *L'école plurielle* à l'adresse électronique suivante : <http://www.ecoleplurielle.ca/>

PRINCIPES D'ACTION

- Adopter une vision systémique.
- Intervenir de façon structurée et efficace.
- Agir de façon préventive.
- Agir en concertation.
- Collaborer avec la famille et les partenaires.
- Faire preuve d'ouverture.

MANDATS COMMUNS DE TOUS LES MEMBRES DU PERSONNEL

- En tant que locuteurs francophones qui représentent la culture québécoise, tous les membres du personnel de l'école jouent un rôle primordial selon leurs responsabilités respectives dans le processus d'intégration qui comporte trois dimensions importantes :
 - une dimension linguistique, renvoyant à l'apprentissage de la langue d'enseignement, qui facilite, dans une large mesure, la plupart des autres apprentissages;
 - une dimension pédagogique, exigeant le classement approprié et la mise à niveau de l'élève dans les matières scolaires, quand cela est nécessaire;
 - une dimension sociale qui implique spécialement l'établissement de liens significatifs avec les membres de la société d'accueil et l'apprentissage des valeurs, des codes, des normes et des référents culturels de cette société.²
- En tant que passeurs culturels, ils donnent accès aux valeurs de la société québécoise et à la culture francophone. Ils suscitent chez eux un intérêt et une ouverture à l'égard de la culture québécoise, tout en reconnaissant la langue maternelle et la culture de ces élèves et en créant les conditions nécessaires pour qu'un dialogue interculturel se mette en place.

Il revient à l'ensemble du personnel de l'établissement d'enseignement de contribuer à l'intégration des élèves nouvellement arrivés au Québec. À l'éducation préscolaire de même qu'à l'enseignement primaire et secondaire, les enseignants et les enseignantes des classes ordinaires, la direction de l'établissement, le personnel professionnel, le personnel de soutien et les enseignants et les enseignantes qui travaillent au soutien à l'apprentissage du français en classe d'accueil ou d'après les divers modèles existants, doivent partager, chacun selon son rôle et ses fonctions, la responsabilité d'intégrer ces élèves (Politique du MELS, 1998).

² Pages 18 et 19 de la Politique du MELS.

4 Protocole d'accueil

4.1 L'inscription de l'élève

L'inscription de l'élève nouvellement arrivé se fait habituellement à son école de quartier ou dans un endroit centralisé par un réseau.

4.2 L'entrevue parentale et le profil de l'élève

Nous encourageons une première entrevue³ avec les parents et avec les élèves afin de recueillir les renseignements qui permettront de tracer un premier profil. Cette entrevue pourrait nous aider à mieux comprendre le parcours migratoire et scolaire de l'élève, de connaître ses besoins et ses forces déjà identifiés.

4.3 L'évaluation de la compétence langagière en français

Afin de réaliser les évaluations initiales de l'élève nouvellement arrivé, le Service des ressources éducatives de la CSMB a développé en collaboration avec les milieux différents outils que l'on retrouve dans la *Trousse d'évaluation de la compétence langagière en français*⁴. L'évaluation initiale des compétences langagières en français de la trousse comprend deux parties. La première porte sur la compétence langagière à l'oral. La deuxième permet de vérifier les compétences en lecture et en écriture de l'élève ayant démontré une certaine aisance en communication orale.

À chacune des étapes de l'évaluation initiale, l'enseignant responsable doit accompagner l'élève dans la passation de l'évaluation, colliger toutes les informations pertinentes afin de bien cerner les besoins de l'élève, tirer des conclusions et émettre une recommandation à la direction relative aux services à offrir. Ces renseignements sont consignés sur les différents documents synthèses prévus à cet effet.

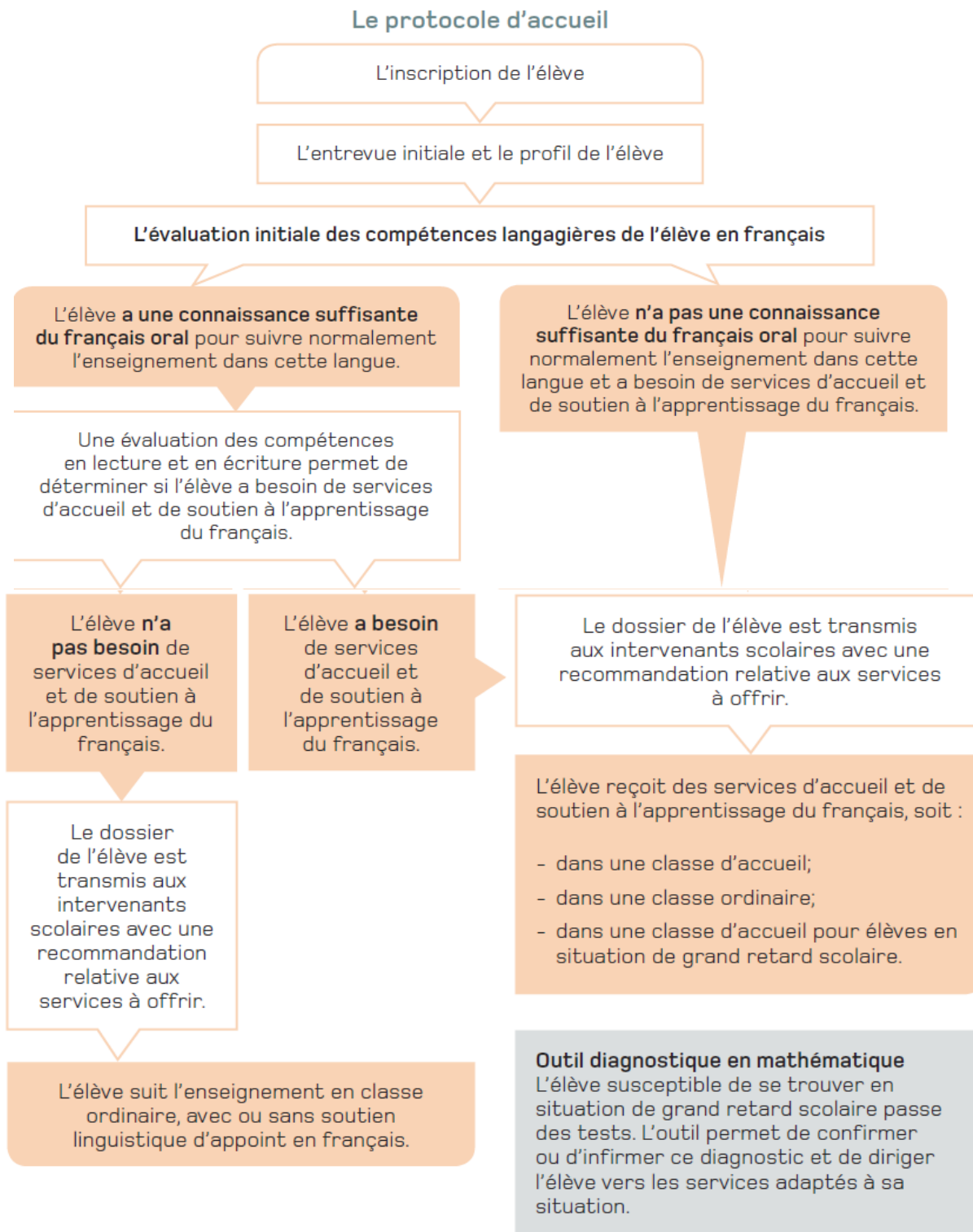
4.4 L'outil diagnostique en mathématique pour les élèves immigrants nouvellement arrivés en situation de grand retard scolaire

Lors de l'entrevue initiale, il est possible de déceler certains indices nous permettant de croire que l'élève n'a pas été scolarisé de façon régulière ou qu'il aurait accumulé un grand retard scolaire. Dans ce cas, la DSCC fournit un outil diagnostique en mathématique qui permet de confirmer l'hypothèse que l'élève est en situation de grand retard scolaire. Ce diagnostic ne peut être établi qu'à partir de l'âge de neuf ans.

³ Nous retrouvons dans le fascicule 3 du cadre de référence de la Direction des services aux communautés culturelles (DSCC) des outils intéressants pour réaliser cette entrevue.

⁴ Cette trousse est disponible au Service de la reprographie de la CSMB.

4.5 Schéma intégrateur de l'accueil et de l'intégration des élèves issus de l'immigration à la CSMB⁵



⁵ Cadre de référence DSCC / Fascicule *Évaluation initiale des compétences langagières en français*

5 L'organisation des services particuliers d'accueil et de soutien à l'apprentissage du français

Des services particuliers d'accueil et de soutien à l'apprentissage de la langue française (SASAF) sont offerts aux élèves dont le niveau de connaissance de la langue ne leur permet pas de suivre normalement l'enseignement en classe ordinaire. Ils visent à faciliter l'intégration de ces derniers dans une classe ordinaire où les services d'enseignement sont dispensés en français. L'objectif principal de ces services est de réduire l'écart qui sépare les compétences en français des élèves non francophones de ce qui est normalement attendu des élèves francophones de leur âge. Ils permettent l'apprentissage de la langue, l'acquisition des divers contenus scolaires et visent une intégration harmonieuse à l'école et à la société québécoise. Ces services sont offerts pour faciliter leur intégration à l'école québécoise jusqu'à ce qu'ils puissent suivre normalement l'enseignement en français, avec ou sans soutien linguistique d'appoint. La reconnaissance de cette capacité résulte d'une décision pédagogique, entérinée par la direction de l'école et fondée sur l'évaluation des enseignants.

Une recherche récente au sujet des modèles d'organisation nous indique qu'il n'y a pas, à la base, un seul modèle organisationnel gagnant⁶. Il existe toutefois, au-delà de ces modèles, des éléments qui les rendront respectivement soit plus performants, soit limitatifs. La classe d'accueil a fait ses preuves au fil des dernières décennies, tout comme l'intégration directe en classe ordinaire. Il faut toutefois s'inquiéter d'un séjour trop long dans le premier cas et d'une intégration sans soutien suffisant dans le second⁷.

⁶ ARMAND, Françoise. *Synthèse des portraits de huit écoles primaires et secondaires des cinq commissions scolaires francophones de la région du Grand Montréal*, Montréal, ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, 2011.

⁷ Mc ANDREW, Marie, *Immigration et diversité à l'école. Le débat québécois dans une perspective comparative*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 2001, p. 42 et 43.

5.1 Modèle privilégié au préscolaire

Au préscolaire, la CSMB a comme principe d'intégrer ces élèves dans une classe ordinaire avec un service d'accueil et de soutien à l'apprentissage du français (SASAF) afin de favoriser le plus rapidement possible l'apprentissage de la langue seconde⁸. Toutefois, la direction générale adjointe peut, après l'analyse de la situation avec la direction de l'école, ouvrir une classe d'accueil si le nombre d'élèves non francophones est trop grand pour les intégrer dans une classe ordinaire.

Pour ces élèves intégrés en classe ordinaire, nous devons offrir un service de soutien à l'apprentissage du français (SAF) selon leurs besoins. Il sera donc important de mettre en place ce service dès le début de l'année scolaire pour faciliter leur intégration. L'objectif principal de ce dernier est de réduire le plus rapidement possible l'écart qui sépare la compétence à l'oral des élèves non francophones de ce qui est normalement attendu des élèves francophones au préscolaire.

Différentes modalités existent pour mettre en place ce service de soutien à l'apprentissage du français au préscolaire. Nous privilégions le déploiement de ce dernier directement dans la salle de classe pour que des liens pertinents avec les activités régulières s'effectuent de manière la plus harmonieuse possible. Par ailleurs, certaines activités peuvent être offertes à l'extérieur de la classe de manière à travailler en sous-groupe avec certains élèves. L'essentiel, c'est le travail de collaboration entre le titulaire de la classe ordinaire et l'enseignant du service de soutien à l'apprentissage du français. L'enseignant responsable de ce service soutiendra le travail du titulaire de la classe en enseignant des stratégies d'apprentissage et en utilisant des approches adaptées aux besoins d'apprenants en français.

5.2 Modèle privilégié au primaire

Au primaire, le modèle privilégié pour les élèves qui ont besoin de SAF est celui de la classe d'accueil à son école de quartier ou dans une école point de service de son réseau d'appartenance. Comme le souligne très bien le cadre de référence de la DSCC, ce modèle permet à ces élèves :

- de recevoir ce service de soutien à l'apprentissage du français de manière intensive, puisque la grille-matières est majoritairement composée d'heures allouées à l'enseignement du français;
- de profiter de stratégies d'enseignement et d'approches adaptées à leurs besoins et à leurs réalités;

⁸ En effet, l'apprentissage de la langue est plus rapide lorsque le niveau de compétence langagière des locuteurs avec qui les élèves interagissent est plus élevé et que ces derniers peuvent servir de modèles et fournir des rétroactions permettant à l'apprenant de s'ajuster et de mettre en oeuvre les stratégies d'apprentissage nécessaires pour comprendre et pour se faire comprendre.

- de tirer profit de l'enseignement de stratégies d'apprentissage leur permettant de progresser plus rapidement en langue seconde;
- d'intégrer de manière partielle et graduelle la classe ordinaire dans une ou dans plusieurs matières en cours d'année, à une fréquence variable.

Dans ce modèle, la formation des groupes peut être complexe car ces derniers sont habituellement hétérogènes et leur composition en mouvance. Pour former ces groupes, il y a au moins trois facteurs à considérer :

1. le nombre d'élèves;
2. le niveau de développement des compétences langagières des élèves;
3. l'âge des élèves.

1

LE NOMBRE D'ÉLÈVES

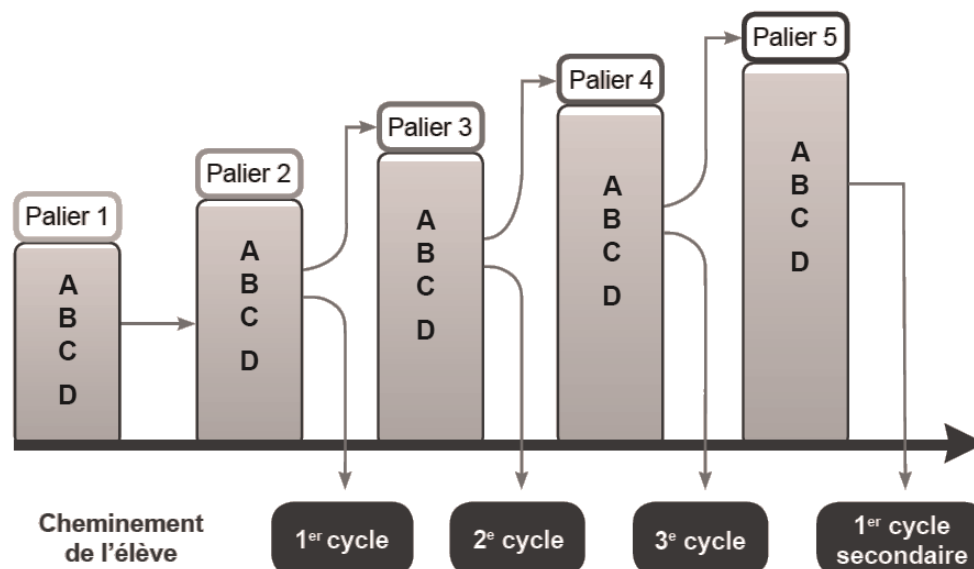
Le nombre d'élèves est le premier facteur à considérer car il indique la marge de manoeuvre que nous aurons pour la formation des groupes. En effet, plus le nombre d'élèves est grand, plus il est possible de regrouper les élèves en fonction du niveau de développement des compétences langagières et de l'âge.

2 et 3

LE NIVEAU DE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES LANGAGIÈRES DES ÉLÈVES ET L'ÂGE

Le niveau de développement des compétences langagières des élèves et l'âge sont deux autres facteurs à considérer pour la formation des groupes. Pour bien comprendre leur importance, il faut se référer à la structure des paliers définie dans le document *Paliers pour l'évaluation du français*⁹. Généralement, les élèves commencent leurs apprentissages au palier 1 et progressent de palier en palier au cours desquels ils pourront être intégrés en classe ordinaire (voir la figure ci-dessous).

⁹ Dans le document *Paliers pour l'évaluation du français* du programme d'ILSS, les cinq paliers présentés décrivent les manifestations associées aux grandes étapes du développement des compétences des élèves. D'un palier à l'autre, il est ainsi possible d'observer un accroissement des savoirs et des savoir-faire des élèves de même que du niveau de complexité des contextes dans lesquels elles ou ils exercent leur compétence. Les élèves qui bénéficient des SASAF commencent généralement leurs apprentissages au palier 1.



Ce schéma nous montre que plus l'élève est jeune moins il aura de paliers à parcourir pour intégrer la classe ordinaire. Plus il est âgé, plus il aura de paliers à franchir pour être intégré en classe ordinaire.

Voici, à titre d'exemples, comment ces trois facteurs ont une incidence sur la formation des groupes :

- Nombre d'élèves pour former **1 seul groupe**
 - 1 seul groupe

- Nombre d'élèves pour former **deux groupes**
 - 1 groupe des paliers 1 et 2
 - 1 groupe des paliers 3 à 5

- Nombre d'élèves pour former **trois groupes**
 - 1 groupe des paliers 1 et 2 (6 et 7 ans)
 - 1 groupe des paliers 1 et 2 (8 à 11 ans)
 - 1 groupe des paliers 3 à 5 (8 à 11 ans)

- Nombre d'élèves pour former **quatre groupes**
 - 1 groupe des paliers 1 et 2 (6 et 7 ans)
 - 1 groupe des paliers 1 et 2 et 3 (8 et 9 ans)
 - 1 groupe des paliers 1 et 2 et 3 (10 et 11 ans)
 - 1 groupe des paliers 4 et 5 (10 et 11 ans)

6 La transition vers la classe ordinaire et Le soutien linguistique d'appoint

6.1 Une décision pédagogique importante

Le passage de la classe d'accueil vers la classe ordinaire résulte d'une décision pédagogique entérinée par la direction de l'école et fondée sur l'évaluation des enseignants. L'utilisation des paliers du programme d'ILSS et du *Portrait des acquis*¹⁰ est essentielle lors de cette démarche. C'est à ce moment également que la recommandation de maintenir ou non le bulletin de l'accueil sera émise. Il est en effet possible de recommander le maintien du bulletin d'ILSS pour certains élèves si nous avons des motifs raisonnables de croire que cette mesure est nécessaire pour faciliter son cheminement scolaire. La direction de l'école qui reçoit cette recommandation peut alors utiliser le formulaire *Demande de maintien du bulletin de l'accueil pour un élève de l'accueil intégré en classe ordinaire*¹¹ et faire une demande à cet effet à la direction adjointe du Service des ressources éducatives de son réseau.

6.2 Des outils pour soutenir cette décision

Pour soutenir cette importante transition, le Service des ressources éducatives a élaboré un outil nommé *Le portrait des acquis*. Ce document a pour but de soutenir la transmission des informations pertinentes aux divers intervenants qui doivent offrir l'appui nécessaire à une intégration réussie de l'élève. Ce document permet de dresser le portrait des élèves de 6 à 12 ans en précisant leurs acquis dans les compétences à communiquer oralement, à lire et à écrire. L'utilisation des paliers du programme d'ILSS est également un outil très pertinent à utiliser lors de cette démarche.

6.3 Un soutien linguistique d'appoint

Au cours de cette transition, certains élèves peuvent encore avoir besoin d'un soutien pour les aider à poursuivre l'appropriation du français. Il sera alors possible pour la direction d'utiliser le budget décentralisé à cet effet pour mettre en place un service de soutien linguistique d'appoint. L'objectif de ce soutien est de faciliter les apprentissages de l'élève non francophone en lui permettant de poursuivre l'apprentissage de la langue de scolarisation, de s'approprier le fonctionnement de la langue en général, d'acquérir des méthodes de travail efficaces dans toutes les disciplines et de mettre en oeuvre des stratégies d'apprentissage efficaces propres à la didactique des langues secondes.

¹⁰ Ce document est disponible au Service de la reprographie de la CSMB.

¹¹ Voir annexe 1.

6.4 Mise en place du service de soutien linguistique d'appoint

À partir du portrait des acquis tracé par le titulaire de la classe d'accueil ou des recommandations de la personne qui a réalisé l'évaluation initiale en français, le titulaire de la classe ordinaire, l'enseignant du soutien linguistique d'appoint et la direction analysent la situation afin de mieux cerner les besoins de l'élève dans les trois compétences. Ils cibleront ensemble les objets d'apprentissage. La direction peut organiser ce service directement en salle de classe ou en petit groupe à l'extérieur de celle-ci. Cependant, il est essentiel que les objets d'apprentissage ciblés soient en lien avec la progression des apprentissages de la discipline du français du Programme de formation. Son travail est notamment de soutenir l'élève dans l'utilisation des stratégies d'apprentissage enseignées de manière à le rendre autonome dans la gestion de ses apprentissages.

7 Trois niveaux d'intervention pour soutenir l'intégration linguistique, scolaire et sociale

7.1 Mise en contexte

La situation des élèves bénéficiant des SASAF est particulière en ce sens que l'intégration se fait le plus souvent en deux étapes. L'élève fait d'abord un passage en classe d'accueil. Durant son séjour en classe d'accueil, il peut éprouver des difficultés en lien avec l'apprentissage de la langue ou des difficultés autres que celles normalement liées à l'apprentissage de la langue. Par exemple, il est possible qu'un élève éprouve des difficultés d'apprentissage spécifiques ou des difficultés d'adaptation sociales liées au contexte scolaire. C'est à ce moment, qu'il devient primordial pour l'enseignant titulaire de la classe d'accueil d'agir en conformité avec le modèle d'intervention en paliers de la CSMB en collaboration avec la direction d'établissement et les professionnels concernés.

Lors du passage en classe ordinaire, l'élève doit intégrer la classe au même niveau d'intervention qu'il avait en classe d'accueil, tel qu'illustré dans le schéma ci-dessous. De cette manière, l'élève, dès son arrivée en classe ordinaire, bénéficie du même soutien que dans la classe d'accueil. Le processus d'intégration dans lequel il est inscrit depuis son arrivée en classe d'accueil se poursuit en classe ordinaire et l'élève continue de bénéficier des interventions et des services dont il a besoin et dont la nature est documentée dans son plan d'intervention, lorsqu'un tel plan a été mis en place pour l'élève.

Niveau 1 (intervention universelle)

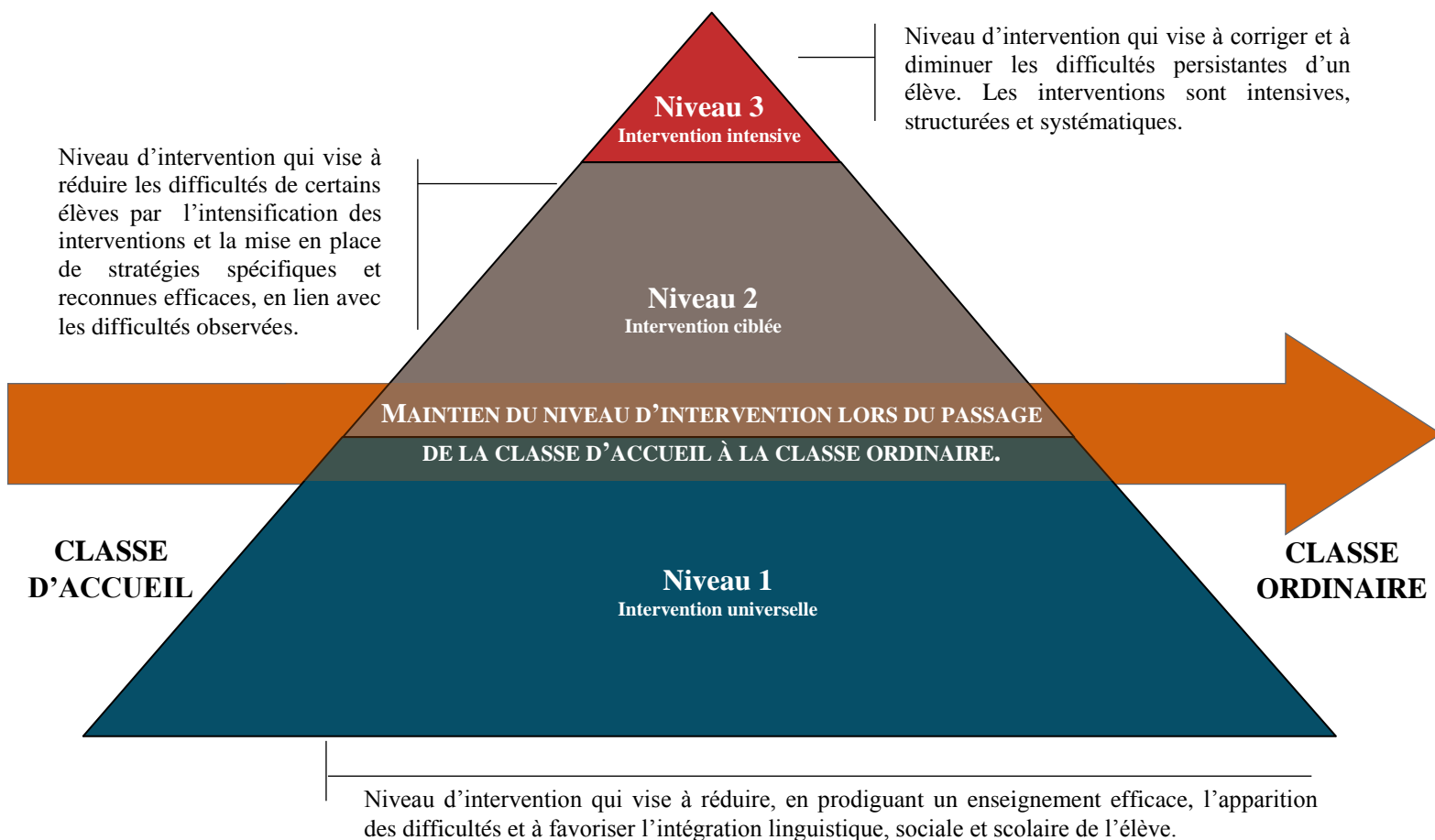
Niveau d'intervention qui vise à réduire, en prodiguant un enseignement efficace, l'apparition des difficultés et à favoriser l'intégration linguistique, sociale et scolaire de l'élève.

Niveau 2 (intervention ciblée)

Niveau d'intervention qui vise à réduire les difficultés de certains élèves par l'intensification des interventions et la mise en place de stratégies spécifiques et reconnues efficaces, en lien avec les difficultés observées.

Niveau 3 (intervention intensive)

Niveau d'intervention qui vise à corriger et à diminuer les difficultés persistantes d'un élève. Les interventions sont intensives, structurées et systématiques.



8 Rôles et responsabilités

L'élève

- ▶ est actif et saisit toutes les occasions d'utiliser le français, et n'hésite pas à prendre des risques;
- ▶ réfléchit à ses apprentissages et aux stratégies qu'il utilise;
- ▶ active ses connaissances antérieures, dont celles liées à sa langue maternelle, et les mobilise pour l'apprentissage de nouvelles notions;
- ▶ prend connaissance des règles de fonctionnement de l'école pour s'y intégrer plus facilement.

La direction

- ▶ diffuse le cadre de référence auprès de son personnel;
- ▶ organise et supervise les services d'accueil, de soutien à l'apprentissage de la langue française (SASAF) et le service de soutien linguistique d'appoint dans son école dans la mesure des ressources disponibles;
- ▶ organise les services complémentaires pour répondre aux besoins identifiés de ces élèves;
- ▶ met en place une pratique qui vise la collaboration et la concertation en vue d'une responsabilité partagée pour l'accueil et l'intégration de ces élèves;
- ▶ s'assure que les parents soient informés des services dont bénéficie leur enfant et encourage leur participation;
- ▶ définit avec son personnel les besoins de formation continue et favorise la mise en place de mesures facilitant le développement professionnel.

Le parent

- ▶ collabore avec les intervenants de l'école;
- ▶ s'implique dans les actions entreprises afin de répondre aux besoins de son enfant;
- ▶ encourage et soutient son enfant dans sa démarche d'intégration.

L'enseignant

titulaire de la classe d'accueil

- ▶ stimule la curiosité de l'élève à l'égard de la langue française et contribue au développement d'un rapport positif à cette dernière;
- ▶ met en place les conditions qui permettront à l'élève de devenir progressivement fonctionnel en français, tant dans ses interactions quotidiennes que dans des tâches scolaires requérant la maîtrise d'une langue plus formelle;
- ▶ planifie des tâches en lien direct avec le programme d'ILSS, sa progression des apprentissages et son cadre d'évaluation;
- ▶ propose des tâches qui comportent des défis raisonnables et qui correspondent aux besoins et aux champs d'intérêt de l'élève;

- ▶ amène l'élève à établir des liens entre ce qu'il est en train d'apprendre et ce qu'il sait déjà en français, dans sa langue maternelle ou dans une autre langue, favorisant ainsi l'interdépendance des savoirs qui permet le transfert des connaissances antérieures;
- ▶ en tant que passeur culturel, donne accès aux valeurs de la société québécoise et à la culture francophone;
- ▶ tout en reconnaissant le bagage culturel de l'élève, suscite chez lui un intérêt et une ouverture à l'égard de la culture québécoise, créant ainsi les conditions nécessaires pour qu'un dialogue interculturel se mette en place;
- ▶ note et partage avec les autres intervenants les informations ou les observations concernant les élèves, notamment celles relatives au *Portrait des acquis* lors de la transition vers la classe ordinaire;
- ▶ informe régulièrement les parents du cheminement de l'élève;
- ▶ prend des mesures appropriées qui lui permettent d'atteindre et de conserver un haut degré de compétence professionnelle.

L'enseignant

de la classe ordinaire

- ▶ prépare les jeunes de sa classe à accueillir l'élève nouvellement arrivé ou en transition dans un esprit d'ouverture et de coopération;
- ▶ analyse le *Portrait des acquis* de l'élève ou les données de l'évaluation initiale en français pour mettre en place les conditions qui permettront à l'élève de poursuivre ses apprentissages dans son groupe;
- ▶ soutient l'élève, notamment lors de la transition, dans les tâches scolaires requérant la maîtrise d'une langue plus formelle, et ce, dans toutes les disciplines;
- ▶ travaille en étroite collaboration avec l'enseignant du service du soutien linguistique d'appoint afin de bien identifier les besoins particuliers des élèves concernés, cible et ajuste régulièrement avec ce dernier les objets d'apprentissage.

L'enseignant

du soutien linguistique d'appoint

- ▶ analyse le *Portrait des acquis* de l'élève pour mettre en place les conditions qui permettront à l'élève de poursuivre ses apprentissages;

- ▶ travaille en étroite collaboration avec l'enseignant de la classe ordinaire afin de bien identifier les besoins particuliers des élèves concernés, cible et ajuste régulièrement avec ce dernier les objets d'apprentissage;
- ▶ enseigne et propose des activités signifiantes pour que l'élève puisse faire aisément des liens avec les notions enseignées en classe ordinaire;
- ▶ propose des tâches signifiantes et adaptées au niveau de compétence langagière des élèves et a recours à certaines approches didactiques soutenant l'apprentissage du français, langue seconde;
- ▶ fait rapport à la direction de la progression de l'élève.

SRÉ

Service des ressources éducatives

- ▶ aide les milieux à reconnaître les besoins particuliers des élèves issus de l'immigration récente;
- ▶ prévoit les besoins de formation et planifie des activités de développement professionnel;
- ▶ offre un soutien pour l'organisation des services d'accueil et de soutien à l'apprentissage du français et le service de soutien linguistique d'appoint;
- ▶ accompagne les milieux dans la mise en place de pratiques pédagogiques reconnues efficaces par la recherche.

La Commission scolaire

- ▶ s'assure que les élèves relevant de sa compétence reçoivent les services éducatifs particuliers auxquels ils ont droit (article de loi en note en bas de page);
- ▶ contribue au développement professionnel des enseignants en offrant des activités de formation continue.

9 Formation continue

À la CSMB, on note au cours des dernières années une augmentation importante du nombre d'élèves immigrants dans les écoles ainsi qu'un besoin d'intensification de la responsabilité collective liée à leur intégration linguistique, scolaire et sociale.

Tel que le prévoit la Loi sur l'instruction publique, les enseignants doivent prendre les mesures appropriées pour atteindre et conserver un haut degré de compétence professionnelle afin d'être en mesure de proposer à ces derniers des activités qui sont liées au processus d'acquisition d'une langue seconde, à l'intégration scolaire et sociale des élèves immigrants, à l'enseignement en contexte pluriethnique et plurilingue et au déploiement d'une éducation interculturelle.

Chaque année, les conseillers pédagogiques de français développent des formations en collaboration avec les partenaires de différents milieux afin que les enseignants atteignent et conservent un haut niveau de compétence professionnelle. La formation et l'accompagnement amènent les enseignants à :

- s'approprier le programme d'intégration linguistique, scolaire et sociale;
- s'approprier le cadre d'évaluation des apprentissages de ce programme ainsi que les paliers pour l'évaluation du français;
- développer une expertise en enseignement d'une langue seconde dans un contexte plurilingue et pluriethnique;
- transférer cette expertise dans son enseignement au quotidien;
- s'engager dans une démarche de partage de connaissances et d'expertise.

Annexe 1

DEMANDE DE MAINTIEN DU BULLETIN DE L'ACCUEIL POUR UN ÉLÈVE DE L'ACCUEIL INTÉGRÉ EN CLASSE ORDINAIRE



Service des ressources éducatives
 8700, bd Champlain
 LaSalle (Québec) H8P 3H7
 Tél. : 514 833-4300
 Téléc. : 514 367-8770

PRIMAIRE
DEMANDE DE MAINTIEN DU BULLETIN DE L'ACCUEIL POUR UN ÉLÈVE
DE L'ACCUEIL INTÉGRÉ EN CLASSE ORDINAIRE

Nom de l'école :	Numéro d'école :
------------------	------------------

Nom de l'élève :		No. De fiche :	
DATE DE L'INTÉGRATION de l'élève en classe ordinaire avec maintien du bulletin accueil		(jr- ms-an) :	
No de Groupe d'accueil initial de l'élève : _____		No du groupe-repère intégré par l'élève : ____	
		L'élève suit exactement l'horaire du groupe intégré : Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	
		<i>*Si non, joindre l'horaire de l'élève (horaire /semaine)</i>	
Discipline à l'horaire	Nom de l'enseignant	Nom de l'enseignant <i>*Compléter le nom de tous les enseignants, même si la matière est non évaluée</i>	Matière évaluée et imprimée au bulletin
Français - FRAACC			oui
Mathématique - MATAACC			oui
Édu. Physique - EDUACC			oui
Musique- MUSACC			oui
Arts plastiques- FLAACC			oui
Art dramatique- DRAACC			oui
Danse - DANACC			oui
	Éth. et Cul. Rel. - ETHACC		oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>
	Univers social - GHEACC		oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>
	Science- SCIAACC		oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>
	Anglais - ANGACC		oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>
Numéro du groupe d'accueil transitoire attribué par le SRI: _____			

Les matières « français, mathématique, éducation physique et deux des quatre arts » doivent obligatoirement être évaluées et communiquées en tout temps. Les autres matières peuvent être enseignées à l'élève sans qu'il soit obligatoire de les évaluer. Donc si d'autres matières sont évaluées et doivent paraître au bulletin de l'élève d'accueil en intégration progressive, les mentionner sur le formulaire.

Signature de la direction de l'école : _____ Date : _____

Note

- Les résultats consignés aux étapes qui précèdent l'intégration progressive seront conservés sur le bulletin de l'élève.
- Les résultats de l'élève ne sont pas pris en compte dans le calcul de la moyenne des élèves du groupe régulier.
- L'élève maintient la classe 9 jusqu'à ce qu'il passe officiellement en classe ordinaire (bulletin unique).
- Le calcul du dépassement, s'il y a lieu, est attribué à l'enseignant où l'élève est assis et inscrit.

Ce document est à retourner au SRÉ à l'attention de la direction-ajointe du réseau.

Signature de la direction -ajointe du réseau (SRÉ) _____

Date : _____